

CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2015 à 20 heures 30 mn

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 4
Absents ou Excusés : 2

L'an deux mille quinze
Le vingt-quatre juin,
le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 18 juin 2015

M. LATASTE a été désigné comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, MENIER, LATASTE, GILLE, JUIN, TREZEGUET, Mmes RATINAUD, ZOÏA

Pouvoirs : M. VALENTI à Mme MARTINETTI-BRICE – Mme VAYSSIERE à M. COURREGELONGUE - Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET - Mme SCAFFINI à Mme RATINAUD

Absents ou Excusés : M POLETTTO, Mme VALENTIN

1. Désignation des jurés d'assises pour l'année 2016.

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, Monsieur le Préfet du Lot-et Garonne a pris un arrêté fixant par commune la répartition, en fonction de la population, du nombre de jurés d'assises attribué à l'arrondissement de Marmande (195 pour 2014), soit 3 jurés pour la Commune de VIRAZEIL.

Cette désignation fait l'objet d'un tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste générale des électeurs.

Le Conseil Municipal a pris acte du tirage au sort public des jurés d'assises comme suit :

| Nom et Prénom | Adresse | Date de naissance |
|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| DUTIL Mireille (épouse CANDELLE) | Le Bourg 47200 VIRAZEIL | 05/04/1944 |
| DAMAS Jacques Christian | La Chapuse 47200 VIRAZEIL | 29/03/1965 |
| DARROUX Josiane (épouse BENETEAU) | 16 Escanteloup 47200 MARMANDE | 19/10/1946 |

2. Traversée du bourg : abandon de terrain de Monsieur COURREGELONGUE Bernard à la commune.

Monsieur le Maire expose la possibilité de faire un abandon de terrain de M. COURREGELONGUE Bernard à la commune afin de finaliser la transaction concernant le dossier d'acquisitions des terrains pour la traversée du Bourg.

Monsieur Bernard COURREGELONGUE **déclare faire abandon perpétuel à la commune de VIRAZEIL** de la partie du terrain incorporé à la D933, désormais terre vaine et vague au sens de l'article 1401 du Code Général des Impôts.

cadastrée section F numéro 0832 contenance 5 M² Lieudit Le Bourg Sud
cadastrée section F numéro 0835 contenance 184 M² Lieudit Le Bourg Sud
cadastrée section F numéro 0879 contenance 30 M² Lieudit Milhan (AA80)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. Proposition de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Gupie, du syndicat intercommunal du bassin du Trec et de la Canaule et du Syndicat intercommunal de Canaule Amont.

- **Désignation des délégués au syndicat d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Gupie, du syndicat intercommunal du Bassin du Trec et de la Canaule et du syndicat intercommunal de la Canaule Amont sous l'appellation Syndicat d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule.

Il propose de désigner les délégués suivants :

Titulaire : JUIN Stéphane

Suppléant : COURREGELONGUE Christophe

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Syndicat d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la canaule : Mission optionnelle liée au bassin versant.**

Monsieur le Maire explique que le syndicat d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule est un syndicat à la carte. Il peut dans le cadre d'un transfert de compétences optionnelles, assurer la gestion et l'aménagement des cours d'eau et des milieux associés aux trois bassins versants du périmètre : Gupie, Trec/Canaule, Canaule Amont.

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux missions optionnelles liées à son bassin versant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Approbation des statuts du syndicat d'aménagement des bassins versants du Trec ; de la Gupie et de la Canaule.**

Monsieur le maire expose projet de statuts du syndicat d'Aménagement des bassins du Trec, de la Gupie et de la Canaule.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts du syndicat d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule.

- **Approbation de la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Gupie, du syndicat intercommunal du bassin du Trec et de la Canaule et du syndicat intercommunal de la Canaule amont et du projet de périmètre.**

Monsieur le Maire explique la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Gupie, du syndicat intercommunal du Bassin du Trec et de la Canaule, et du syndicat intercommunal de la Canaule Amont,

Monsieur le Maire expose le projet de périmètre tel que contenu dans l'arrêté préfectoral n°2015099-001 du 9 avril 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Modification des statuts de VAL DE GARONNE AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de sa séance du 20 mai 2015, le conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération a décidé une modification des statuts de l'agglomération en validant la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations conformément aux dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 et aux décrets et circulaires qui en découlent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

4. Mise en place du document unique de sécurité : convention avec le Centre de Gestion du Lot et Garonne.

Monsieur le Maire présente la convention avec le Centre de Gestion du Lot et Garonne. Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la prestation

d'accompagnement à la réalisation de l'Evaluation des Risques Professionnels devant être transcrit dans un Document Unique pour les collectivités territoriales et établissements publics pris en application des articles L4121-3 et R4121-1 à 4 du Code du Travail.

Monsieur le maire explique le contenu de la prestation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

5. Demande de saisine comité technique du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne pour la mise en place du document unique de sécurité.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion propose un accompagnement à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, soumis à convention. La loi 84-53 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, prévoit, à son article 33, que Les comités techniques sont consultés pour avis sur les questions relatives aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Par conséquent la présente saisine a pour objectif de demander un avis au CT sur la démarche d'accompagnement que souhaite bénéficier la collectivité. Cette démarche donne droit à une aide financière de la part du Fonds National de Prévention (FNP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de saisir le comité technique du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne pour la mise en place du document unique de sécurité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. Demande d'aide à l'élaboration du document unique à la Caisse des Dépôts Fonds National de Prévention (PPRPD).

Monsieur le Maire expose que la Commune désire s'engager dans une véritable politique de prévention des risques professionnels. Pour ce faire, la Commune a signé une convention avec le Centre de Gestion de Lot et Garonne (CDG 47) pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide à l'élaboration du document unique à la Caisse des Dépôts Fonds National de Prévention (PPRPD)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. Bâtiments communaux : Demande de prorogation de délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP.

Monsieur le Maire expose le Décret n°2014-1327 du 5 Novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ,

Monsieur le Maire explique l'arrêté du 27 avril 2015, relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public .

Monsieur le Maire propose le recours relatif à la demande de prorogation de délai de dépôt de son Agenda d'Accessibilité Programmée dit « de patrimoine »,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8. Choix de l'offre pour l'étude de mise en accessibilité des ERP

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser des études de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. Il expose des devis concernant l'étude de la mise en accessibilité des ERP :

Val de Garonne agglomération : 4307.20 € (21 ERP et dossier complet)

UNAT aquitaine : 1000 € (21 ERP)

SARL centre national d'expertise : 748.80 € (2 ERP Mairie 5^{ème} catégorie et la Salle des fêtes 3^{ème} catégorie)

Le Conseil Municipal décide de retenir **UNAT aquitaine**

9. Prêt bancaire pour l'investissement 2015 (choix du montant).

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place un prêt pour les investissements 2015 et faire appel à une mise en concurrence pour un montant de 250 000 euros.

Ce prêt englobera

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

10. Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques : révision du tarif

Monsieur le Maire explique qu'au vu du manque d'éléments, il souhaiterait reporter cet ordre du jour à un prochain conseil municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

11. Préau de l'école maternelle: choix de l'offre des missions SPS et contrôle technique.

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre des travaux de réfection de la cour et de création d'un préau à l'école maternelle, il y a lieu de désigner un bureau de contrôle pour effectuer la mission contrôle technique et un bureau de contrôle pour effectuer la mission SPS. Il expose les devis suivant :

Mission contrôle Technique :

SOCOTEC : 1495 euros HT et 300 euros HT l'attestation handicap

APAVE : 1800 euros HT et 300 euros HT l'attestation handicap

Mission SPS :

SOCOTEC : 1250 HT (1500TTC)

BECS : 805 HT (966TTC)

Le Conseil Municipal décide de retenir pour la mission de contrôle technique l'entreprise SOCOTEC et pour la mission SPS l'entreprise BECS.

12. Adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la communauté Val de Garonne Agglomération.

Monsieur le Maire explique que face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), Val de Garonne Agglomération propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun d'instruction du droit des sols, dénommé, « service ADS ».

Monsieur le Maire explique les missions de ce service.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

13. Subvention exceptionnelle pour la fête de la musique au Comité des fêtes.

Monsieur le maire annonce qu'au vu des recettes réalisées pour la fête de la musique, il renonce à la demande de subvention.

14. Travaux en cours

Terrain de Football : l'entreprise Electric Service doit intervenir pour régler le problème du démarrage automatique.

Voirie : Le goudronnage a commencé aux lieudits : le Bourg., le Echars.

Préau école maternelle :

- le compteur d'eau sera posé en régie par le service technique en collaboration avec La SAUR.
- Suite aux réunions les couleurs choisies sont : Rouge / Bleu / Orange
- La commission sécurité et accessibilité a validé le projet. La seule préconisation est de mettre une boursoufflure autour des poteaux.
- En cas de retard des travaux, l'école pourra fonctionner normalement.

15. Questions diverses

Conseil des écoles :

Le conseil des écoles a été réalisé avec les deux écoles, le point essentiel abordé a été la rentrée 2015-2016. Ils souhaiteraient :

- des tables et des chaises en plus
- la fermeture des portails de l'école élémentaire

Mme MAJEAU a demandé un mi-temps thérapeutique. Le 09 Octobre aura lieu les élections des parents d'élèves. L'école maternelle débutera les cours de piscine à partir du 07 septembre 2015.

Conseil des élèves : Monsieur le maire expose le courrier du Conseil des élèves de l'école élémentaire. Il doit s'entretenir avec eux et répondre à leur courrier.

Agenda :

- le 27 juin 2015 aura lieu l'inauguration de la fresque à l'école élémentaire.
- Le 30 juin 2015 à 15 h 40 la mairie recevra la commission de labélisation « villages fleuris »
- Le 30 juin 2015 à 17 h 30 aura lieu la remise des récompenses des CM2
- le 08 juillet 2015 : réunion des associations afin de réaliser le calendrier de la salle des fêtes et faire un point sur la location des chapiteaux.
- Le 17 juillet 2015 aura lieu la cérémonie de remise de la médaille de Virazeil à Monsieur Wong So.
- Le 25 juillet 2015 à 18h00 aura lieu la parade de la commune pour FestiVino, la commune doit être représentée.

Commissions communales :

- La commission travaux aura lieu le vendredi 10 juillet à 17 h 30
- La commission administration générale se réunira le 06 juillet 2015 à 18 h 00